



Organisation des stages du cycle CAPA PALEFRENIER-SOIGNEUR

CAPA ₁		CAPA ₂		
Stage Cavalier Soigneur 1		Stage élevage	Stage Cavalier Soigneur 2	Stage Cavalier Soigneur 3
		Stage approfondissement		
Septembre – février <i>environ 12 semaines</i>	Février – juin <i>environ 12 semaines</i>	Septembre - février <i>environ 12 semaines</i>	Entre février et juin <i>2 semaines</i>	Février – Juin <i>environ 12 semaines</i>
Pratique régulière et encadrée de l'équitation	2 naissances et 2 mises à la reproduction minimum dans l'année	<u>Support du dossier fiches techniques en épreuve terminale</u>	Stage dans la filière équine ou agricole en relation afin de découvrir une spécificité du milieu (ex : vétérinaire, maréchal ferrant ...)	Le jeune doit pouvoir poursuivre sa progression en équitation
<p><u>La structure doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Posséder du matériel de transport. ➤ Utiliser des protections de transport, de travail ou de repos. ➤ Disposer de prairies ou de paddocks. ➤ Avoir des boxes à curer 		<p><u>Le jeune doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre encadré sur la structure. ➤ Participer à des tâches variées ➤ Participer à l'entretien des écuries. Il doit donc y avoir des boxes. ➤ Pouvoir monter à cheval avec un moniteur et pouvoir passer ses galops fédéraux. ➤ Pouvoir réaliser le travail des chevaux à pied. ➤ Apprendre à manipuler un jeune cheval. ➤ Etre aidé pour la réalisation de ses études de stage et de son dossier professionnel. 		

Une convention de stage, signée des 3 parties (maître de stage, famille et MFR de Coublevie), est OBLIGATOIRE dès le premier jour de stage. Les stages doivent répondre aux exigences de la formation. Ils ont été mis en place pour faciliter le cursus des jeunes en respectant la législation. Le choix du stage est sous la responsabilité du jeune et de sa famille, il fait partie intégrante de la formation. Un seul élève par niveau de classe et par lieu de stage (décision du Conseil d'Administration).